



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 19	
Présents : 16	
Nombre de suffrages : 19	<u>Etaient présents :</u> Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEWISE Michaël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe
<u>Date de convocation</u> 13/04/2026	<u>Procuration(s) :</u> M. BETHUNE Christian donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. GUILLAUME Kévin donne pouvoir à Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. DEWISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie
<u>Date d'affichage</u> 13/04/2026	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. BETHUNE Christian, M. DEWISE Stéphane, M. GUILLAUME Kévin
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. PACCOUD François

Numéro interne de l'acte : 2026-26

Objet : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR REPRÉSENTER LES ÉLUS AU SEIN DU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Madame Carole DE TORRES

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune de CORNAS est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé à GUYANCOURT, depuis le 1^{er} janvier 1990.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Madame le rapporteur informe les conseillers qu'il convient de désigner au CNAS durant la durée du mandat municipal, un délégué local représentant les élus.

Madame le rapporteur propose la candidature de madame Aurélie PRAS comme déléguée CNAS élue.

Le Conseil Municipal,
Madame le rapporteur entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article unique : de désigner Aurélie PRAS, conseillère déléguée, en tant que déléguée locale dans le collège des élus.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. PACCOD François



La Maire,
Mme HEBRARD Magali

